



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Publié par affichage électronique
sur le site du CDG 35
www.cdg35.fr
le 07/11/2024

ARRÊTÉ N° 2024-697

portant nomination des membres du jury
**DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
D'ATTACHE TERRITORIAL 2024**

Catégorie A : Femme/Homme

dans les cinq spécialités suivantes :
Administration générale, Gestion du secteur sanitaire et social, Analyste,
Animation, Urbanisme et développement des territoires

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant notamment de la fonction publique territoriale,

VU le décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

VU l'arrêté n° 2024-19 du 15 janvier 2024, modifié, portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et des examens professionnels 2024, établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté n° 2024-139 du 23 février 2024 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays-de-la-Loire des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2024,

VU le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 4 juin 2024 portant notamment désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury du concours d'attaché territorial - session 2024,

VU le courrier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale désignant Madame Céline BRETTEL, en qualité de représentante de l'établissement dans le jury du concours d'attaché territorial, session 2024,

Considérant que pour la session 2022 de ce concours, Madame Céline MORNET, avait été désignée Présidente du jury,

ARRETE :

Article 1 :

La composition du jury des concours d'attaché territorial (externe, interne et 3^{ème} concours) - session 2024, spécialités administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, urbanisme et développement des territoires, animation, analyste, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics des régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie est la suivante :

Elus locaux * :

- Madame BELLEC Karine, Maire, ville de Locoal-Mendon - Vice-Présidente, Auray Quiberon Terre Atlantique Communauté - Vice-Présidente, département du Morbihan (56),
- Monsieur BERTIER Bruno, Maire-adjoint, ville de Laval - Vice-Président, Laval agglomération - Conseiller départemental de la Mayenne (53),
- Madame BOULOUX Chantal, Maire-adjointe, ville de Dinan (22),
- Monsieur CESBRON Richard, Maire-adjoint, ville de Sèvremoine - Vice-Président, Mauges Communauté - Conseiller départemental de Maine-et-Loire (49)
- Madame CHEVALIER Marion, Maire-adjointe, ville de Bruz (35),
- Madame DUNET Christine, Maire-adjointe, ville de Le Grand Quevilly (76),
- Madame FOURNIER Dominique, Maire-adjointe, ville de Mayenne, Conseillère communautaire, Mayenne Communauté (53),
- Monsieur POUPON Julien, Maire, ville de Saint-Urbain (29) - Conseiller départemental du Finistère (29),
- Monsieur QUERO Thomas, Maire-adjoint, ville de Nantes - Conseiller métropolitain, Nantes Métropole (44),
- Madame ROSNARHO Virginie, Maire-adjointe, ville d'Hillion (22),
- Monsieur SOURISSEAU Guy, Maire, ville de Mazières-en-Mauges - Vice-Président, Cholet Agglomération (49)

* mandats non exhaustifs

Fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur BARRIER Frédéric, Administrateur général, ville de Lorient (56), *Président du jury*,
- Madame BRETTEL Céline, Administratrice territoriale, ville de Saint-Malo (35), *Représentante du CNFPT*
- Madame DUCHER Sarah, Attachée territoriale principale, ville de L'Hermitage (35), *Représentante de la CAP catégorie A*,
- Monsieur FRANCKEL Aurélien, Administrateur territorial, ville de St-Hilaire de Riez (85), *Remplaçant du Président du jury*
- Monsieur GAINON Laurent, Ingénieur territorial principal, conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (35),
- Madame GERNAIS Florence, Administratrice territoriale hors classe, Région Pays de la Loire (44),
- Madame GIRARDOT Lénie, Administratrice territoriale hors classe, département des Côtes-d'Armor (22),
- Monsieur LE BRAS-THOMAS Clément, Administrateur territorial hors classe, Nantes Métropole (44),
- Monsieur LEPETIT Gaëtan, Ingénieur en chef territorial, Le Mans Métropole (72),
- Madame NICOT Emilie, Attachée territoriale principale, ville de Rennes et Rennes-Métropole (35),
- Madame VATINEL Isabelle, Attachée territoriale principale, ville de Cherbourg-en-Cotentin (50),

Personnalités qualifiées :

- Monsieur ALLIGNE Christophe, Directeur Général des Services, ville de Flers et Flers Agglo (61),
- Madame BARBIER Elisa, Directrice générale adjointe de la Direction éducation, enfance, jeunesse, ville d'Orvault (44),
- Madame GAULLIER KRISTOF Alexandra, Cheffe du service métiers, compétences et organisation à la direction des ressources humaines, Région Bretagne (35),
- Monsieur LAËRON Gildas, Directeur général des services, Morlaix Communauté (29),
- Monsieur LE CALLENEC Paul, Directeur de l'autonomie, département de La Mayenne (53),
- Monsieur MAGDA Jean-Marc, Directeur général des services, ville de Rouen (76),
- Madame MAZE-DIT-MIEUSEMENT Isabelle, Directrice des ressources humaines, Le Havre Seine Métropole (76),
- Madame MOUCHEL Julie, Chargée de missions Affaires foncières, communauté urbaine Caen la Mer (14),
- Monsieur TABOUI Mehdi, Directeur général des services, ville de La Flèche et communauté de communes du Pays fléchois (72),
- Madame THALOUARN Flore, Directrice générale des services, ville de Saint-Brieuc (22),
- Monsieur THEBAULT Yann, Directeur général des services, ville de Binic-Étables-sur-Mer (22),

Article 2 :

En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la correction des épreuves écrites et à la notation des épreuves orales d'admission.

Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 6 novembre 2024,

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241106-17-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-11-2024

Publication le : 06-11-2024



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN